

S.P.R.B. - B.D.U.
DIR. DES MONUMENTS ET DES SITES
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf. : DMS 2043-0115/01/2016-130PR
N/Réf. : AA/BDG/SJN-2.13/s.609
Annexe : /

Monsieur le Directeur,

Objet : ST-JOSSE-TEN-NODE. Avenue de l'Astronomie, 13 - Maison communale
SUIVI de chantier : restauration des châssis dans la cour intérieure au lieu de leur remplacement et
abandon de l'isolation.
Avis préalable à l'introduction d'un permis modificatif..
Dossier traité par Mme C. Jacques, DMS

En réponse à votre courrier du 07/09/2017, reçu le 07/09/2017, nous vous communiquons ***l'avis préalable favorable sous réserves*** formulé par notre Assemblée en sa séance du 13 septembre 2017.

L'hôtel communal de Saint-Josse est classé comme monument en totalité (AG22/10/1992).

Pour rappel, le permis unique (14/PFU/493329) introduit en 2013 et délivré le 17/06/2015 porte sur la restauration et l'amélioration des performances énergétiques de l'enveloppe du bâtiment. Le projet prévoyait la restauration et le remplacement partiel des châssis avec intégration de simple vitrage feuilleté ou de double vitrage mince, le nettoyage léger des façades et l'isolation des façades des cours intérieures. Un avis conforme favorable, sous réserves, a été émis en séance du 18/03/2015.

Actuellement, avec l'avancement du chantier, des modifications à ce permis sont souhaitées : elles se concentrent essentiellement sur la grande cour intérieure, les seuils des baies des petites cours, les châssis du bâtiment moderne de la rue de l'Alliance, ainsi que sur les verres sérigraphiés des rues de l'Astronomie et Bériot.

Pour la plus grande des cours intérieures, il s'est avéré que l'isolation par l'extérieur allait appauvrir l'aspect des façades, dont l'enduit existant est rehaussé de bandeaux. De même, la problématique des seuils à élargir restait non résolue. Pour ces raisons, l'isolation par l'extérieur est abandonnée de même que le remplacement des châssis qui seront restaurés et adaptés par la pose d'un double vitrage mince. Le remplacement des portes se fera à l'identique d'une portes encore en place, qui semble d'origine. ***La CRMS se réjouit de cette décision et soutient pleinement la restauration de l'enduit originel (sous réserve de l'approbation par la DMS des essais lors du chantier), ainsi que celle des châssis.***

Pour les cours secondaires, le projet d'isolation par l'extérieur est maintenu. Il est toutefois prévu de réduire l'épaisseur de l'isolant à 5 cm, ce qui permet, suite à l'inventaire des seuils en place, de conserver les seuils en pierre existants, moyennant le placement d'un casse-gouttes en zinc, dont le détail devra être soumis à l'approbation de la DMS. **La CRMS y souscrit.**

Pour la façade moderne de la rue de l'Alliance, le remplacement des châssis, accordé dans le permis unique, ne prévoyait pas le traitement de l'allège pour la rendre opaque, ce qui est souhaité. **La CRMS souscrit au traitement opaque de l'allège mais demande qu'il s'inscrive dans le traitement général des vitrages. En effet, le vitrage actuel (châssis aluminium simple vitrage) a un traitement « miroir », en concordance avec l'architecture du bâtiment. La CRMS demande de reproduire cet effet « miroir » pour l'ensemble des verres, et de résoudre l'opacification des allèges de cette façon, si nécessaire, en insérant un film entre les vitrages des allèges. De cette façon, l'effet bronze pourrait aussi être reproduit.** Le rendu d'un verre sablé serait tout autre et cette solution n'est donc pas acceptée par la CRMS. De plus, l'effet « miroir » permettra de limiter le risque de surchauffe dans le bâtiment. Au rez-de-chaussée, la demande de châssis blindés pare-balles, accordés pour la porte, est étendue aux deux baies qui la jouxtent, **proposition acceptée par la CRMS.**

Enfin, le dernier point concerne la repose des verres sérigraphiés aux armes de la commune, suite au remplacement du vitrage existant par du vitrage simple feuilleté isolant, rue de l'Astronomie et rue Bériot. **La CRMS n'encourage pas leur reproduction là où ces sérigraphies sont manquantes, mais bien le démontage des existantes et leur repose sur le nouveau vitrage.**

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

ML ROGGEMANS
Présidente

c.c. Coralie Jacques - DMS